



ICV

Module d'Information sur le Cycle de Vie selon le programme INIES

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN

Additifs liquides SikaControl®-700 EasyGrip et SikaControl®-710 EasyGrip pour chapes autonivelantes sans pellicule de surface Sika



Numéro d'enregistrement INIES : 20250645320
Version : 1.1 - Septembre 2025



Réalisation :
EVEA
11, rue Arthur III – 44200 Nantes
<https://evea-conseil.com>



Avertissements

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de SIKA France SAS (déclarant de cet ICV) selon le programme INIES, la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Contact :
Stéphanie SAMSON – SIKA France SAS

Coordonnées du contact :
samson.stephanie@fr.sika.com
Tél. (standard) : 01 49 92 80 00

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à l'ICV d'origine ainsi qu'à son déclarant qui pourra remettre un exemplaire complet.

Guide de lecture

Les résultats de calcul de l'inventaire sont affichés avec trois chiffres significatifs en écriture scientifique simplifiée. Par exemple, le nombre 0,0253 qui correspond à $2,53 \times 10^{-2}$ en écriture scientifique est affiché sous la forme 2,53E-02.

Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ »,
- le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- ICV : Inventaire de Cycle de Vie
- UD : Unité Déclarée
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de l'ICV

L'objectif de la mise à disposition des ICV sur la base INIES est de permettre à des industriels utilisant les produits décrits dans les ICV pour la fabrication de produits de construction, de réaliser des FDES en intégrant ces ICV dans leur modélisation. Ces ICV sont donc utilisables au même titre que d'autres données d'arrière-plan (données ecoinvent, GABI...) généralement incluses dans les logiciels d'ACV produits tels que GABI, SimaPro, etc...

SOMMAIRE

1	Informations générales.....	4
2	Description de l'unité déclarée et des produits	5
3	Etapes du cycle de vie	6
4	Informations pour le calcul de l'ICV.....	7
5	Résultat de l'inventaire du cycle de vie du berceau à la porte de l'usine (A1-A3).....	8
6	Bibliographie.....	10

1 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

SIKA France SAS
84 rue Edouard Vaillant,
93350 LE BOURGET
FRANCE

2. Site de fabrication pour lequel l'ICV est représentatif :

Gournay-en-Bray (76)

3. Type d'ICV :

« Du berceau à la sortie d'usine »

4. Type d'ICV :

Individuel de gamme

5. Références commerciales des produits :

- SikaControl®-700 EasyGrip
- SikaControl®-710 EasyGrip

6. Cadre de validité :

Le cadre de validité est constitué par la liste des références commerciales listées ci-dessus.

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> Vérification interne <input checked="" type="checkbox"/> Vérification externe	
(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :	
	Programme de vérification : FDES-INIES (décembre 2024) http://www.inies.fr/ Association HQE 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS France
Vérificateur ou vérificatrice habilité : Paul GUILLAUME (société ESTEANA)	
Numéro d'enregistrement au programme INIES 20250645320	
Date de 1ère publication : Septembre 2025	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : Septembre 2025	
Date de fin de validité : Décembre 2030	
<i>a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).</i>	

8. Lieu de production :

France (usine de Gournay-en-Bray (76))



2 DESCRIPTION DE L'UNITE DECLAREE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité déclarée :

« 1 kg d'additif liquide pour chapes autonivelantes »

2. Performance principale de l'unité déclarée :

1 kg

3. Description des produits et de l'emballage :

Les produits SikaControl®-700 EasyGrip et SikaControl®-710 EasyGrip sont des additifs liquides pour chapes autonivelantes permettant d'éviter la formation d'une pellicule de surface lors du séchage de la chape.

La référence SikaControl®-700 EasyGrip peut être conditionnée dans des fûts en PEHD de 220 L scellés par un ruban thermique et montés sur palette bois, ou dans des contenants IBC 1000L en PEHD montés sur palette acier. La référence SikaControl®-710 EasyGrip est quant à elle conditionnée dans des IBC 1000L en PEHD montés sur palette métallique.

4. Description de l'usage des produits (domaine d'application) :

Le produit est utilisé en addition pour les chapes autonivelantes afin d'éviter la formation d'une pellicule de surface lors du séchage de la chape.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité déclarée :

Se reporter à la documentation technique du produit.

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Flux de référence pour un kg de produit (inventaire de la combinaison la plus impactante) :

Paramètre	Unité	Valeur
Produit		
- Additif (formulation confidentielle)	kg/kg de produit	1 kg
Emballage de distribution		
- Fût PEHD 220 L		0
- Ruban thermique		0
- Palette bois	kg/kg de produit	0
- IBC 1000 L en PEHD sur palette métallique		8,43-02

7. Préciser si les produits contiennent des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse)

Les produits ne contiennent pas de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuve d'aptitude à l'usage :

Les produit sont utilisés dans des FDES de chapes, ce qui constitue une preuve d'aptitude à l'usage.

9. Circuit de distribution :

BtoB

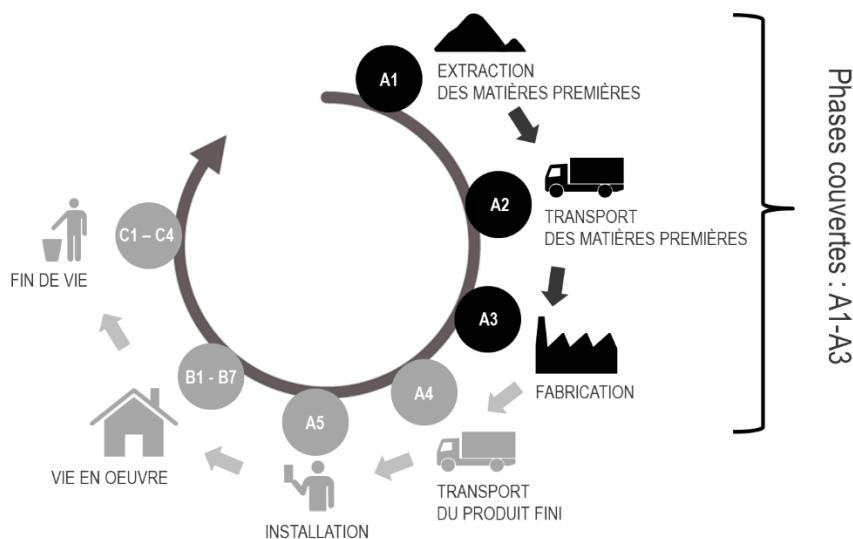
10. Information sur la teneur en carbone biogénique :

Flux de référence pour un kg de produit (inventaire de la combinaison la plus impactante) :

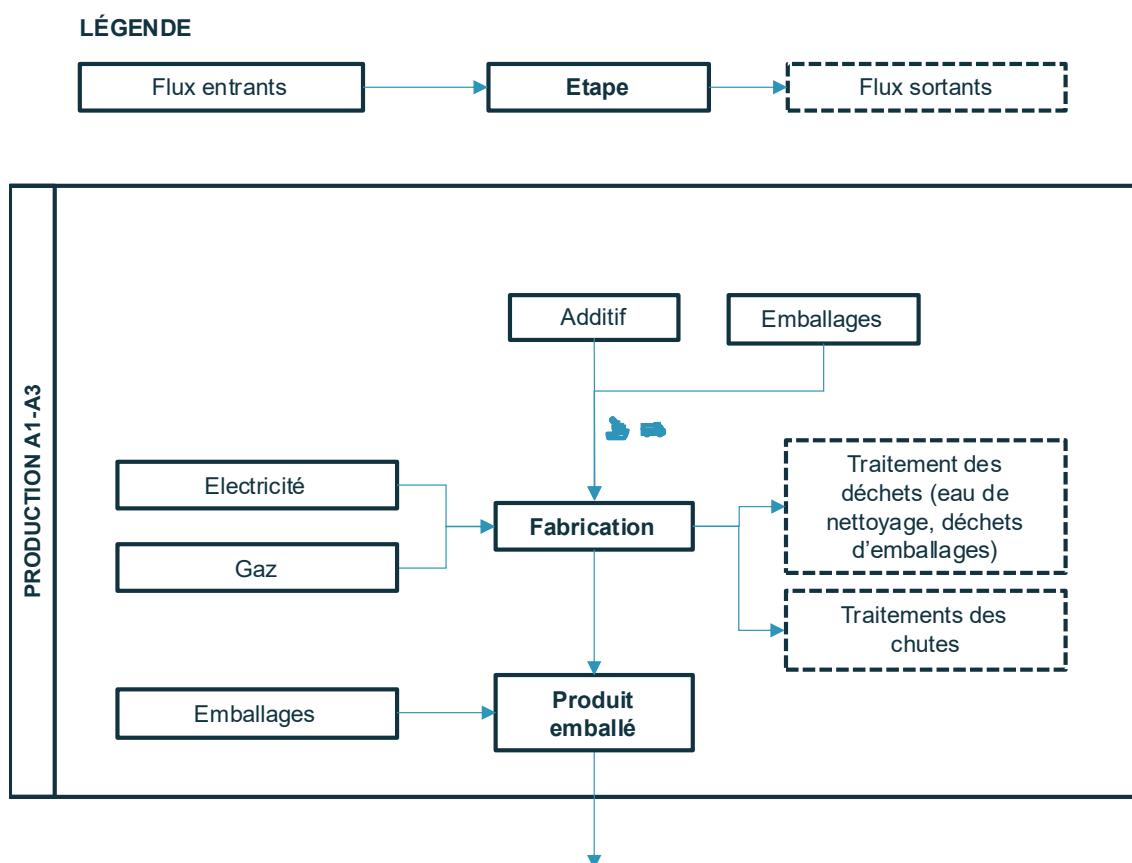
Teneur en carbone biogénique (calculée selon la norme EN 16449)	Unité	Valeur
Dans les produits (à la sortie de l'usine)	kg/kg de produit	0
Dans l'emballage associé (à la sortie de l'usine)		0

3 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme des étapes du cycle de vie des produits :



Les principaux processus de l'étape de production sont présentés dans le diagramme suivant :



L'ensemble des processus intervenant dans les modules A1 à A3 a été pris en compte.

4 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ICV

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire défini par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). <p>Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés <p>Les infrastructures présentes dans les données secondaires ecoinvent utilisées ont toutefois été incluses puisqu'elles sont disponibles, conformément à la norme.</p>
Affectations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. <p>Les données secondaires ecoinvent utilisées sont basées en grande partie, mais pas exclusivement, sur des affectations économiques.</p> <p>Conformément au programme INIES, aucune affectation de contenu recyclé ou biosourcé n'a été réalisée selon les principes de type « mass balance credits » ou « Book and Claim » tels que définis dans la norme ISO 22095.</p>
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, localisées en France, sur l'année 2023.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.10 (cut-off) de novembre 2023 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.</p>
Variabilité des résultats	<p>Cet ICV regroupe deux références commerciales de produits listées, qui constituent le cadre de validité.</p> <p>Il n'est pas possible de déclarer un produit moyen pondéré des ventes car les impacts environnementaux témoins d'une des références et de son conditionnement dépassent 1,35 fois les impacts du produit moyen pondéré des volumes de vente.</p> <p>En conséquence, les impacts de la référence et du conditionnement qui maximise les résultats sont déclarés.</p>

5 RESULTAT DE L'INVENTAIRE DU CYCLE DE VIE DU BERCEAU A LA PORTE DE L'USINE (A1-A3)

Indicateurs d'impacts environnementaux de référence	Total A1-A3	Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels	Total A1-A3
Changement climatique - total kg CO ₂ equiv / UF ou UD	7,43E-01	Emissions de particules fines Indice de maladies / UF ou UD	4,35E-08
Changement climatique – combustibles fossiles kg CO ₂ equiv / UF ou UD	7,34E-01	Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 equiv / UF ou UD	2,35E-02
Changement climatique – biogénique kg CO ₂ equiv / UF ou UD	-5,44E-02	Ecotoxicité (eaux douces) CTUe / UF ou UD	1,63E+01
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ equiv / UF ou UD	6,31E-02	Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh / UF ou UD	3,00E-08
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq / UF ou UD	1,69E-08	Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh / UF ou UD	8,31E-09
Acidification mole de H ⁺ equiv / UF ou UD	3,63E-03	Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension / UF ou UD	7,48E+00
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg de P equiv / UF ou UD	3,16E-05		
Eutrophisation aquatique marine kg de N equiv / UF ou UD	9,80E-04		
Eutrophisation terrestre mole de N equiv / UF ou UD	8,94E-03		
Formation d'ozone photochimique kg de NMCOV equiv / UF ou UD	3,61E-03		
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb equiv / UF ou UD	7,09E-06		
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ / UF ou UD	1,47E+01		
Besoin en eau m ³ de privation equiv dans le monde / UF ou UD	3,22E-01		

Consommation de ressources	Total A1-A3	Catégories de déchets	Total A1-A3
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ / UF ou UD	1,74E+00	Déchets dangereux éliminés kg / UF ou UD	1,92E-03
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ / UF ou UD	7,22E-01	Déchets non dangereux éliminés kg / UF ou UD	5,40E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ / UF ou UD	2,46E+00	Déchets radioactifs éliminés kg / UF ou UD	1,81E-05
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ / UF ou UD	1,09E+01	Flux sortants	Total A1-A3
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ / UF ou UD	3,81E+00	Composants destinés à la réutilisation kg / UF ou UD	3,34E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ / UF ou UD	1,47E+01	Matériaux destinés au recyclage kg / UF ou UD	8,71E-03
Utilisation de matière secondaire kg / UF ou UD	2,65E-02	Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg / UF ou UD	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ / UF ou UD	0,00E+00	Energie électrique fournie à l'extérieur MJ / UF ou UD	3,30E-03
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ / UF ou UD	0,00E+00	Energie vapeur fournie à l'extérieur MJ / UF ou UD	6,93E-03
Utilisation nette d'eau douce m ³ / UF ou UD	9,24E-03	Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ / UF ou UD	0,00E+00

6 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.